**L’épreuve orale facultative de langue vivante allemand au CAP**

**Note à l’attention des examinateurs**

**Définition de l’épre**uve : BO n°35 du 26 septembre 2019.

**Durée totale maximale de l’épreuve** : 12 minutes.

**Niveau attendu du CECRL** : A2.

**Compétences évaluées** : s’exprimer à l’oral en continu ; interagir à l’oral ; comprendre un document écrit.

**L’évaluation** s’effectue avec la grille nationale parue dans le BO n°26 du 25 juin 2020 et fournie par le centre d’examen. Notation sur 20 points. Seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte.

**ATTENTION :** pour la partie 3 (compréhension de l’écrit), **l’examinateur devra fournir les documents supports aux candidats et ce, en nombre suffisant.**

**Il est souhaitable de rappeler aux candidats le format de l’épreuve.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Partie 1** :  3 minutes maximum  (Pas de temps de préparation)  Notée sur 7 points | **Expression orale en continu**  **Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat**.  Le candidat présente et rend compte :  • soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante ;  • soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.  **Le candidat peut prendre appui** sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter un document de nature iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.). |
| **Partie 2** :  3 minutes maximum  Notée sur 7 points | **Expression orale en interaction**  À la suite de l'exposé du candidat se déroule un échange oral d'une durée maximale de 3 minutes. L’échange prend d’abord appui sur l’exposé du candidat (questions, demandes d’explications complémentaires). Si le candidat s’est peu exprimé à la 1ère partie, l’examinateur peut ouvrir et élargir l’entretien à d’autres questions. |
| **Partie 3** :  6 minutes maximum  dont 3 min pour prendre connaissance du texte  Notée sur 6 points | **Compréhension de l’écrit**  **L’entretien** est conduit en langue française. Le candidat a 3 minutes maximum pour prendre connaissance du **document fourni par l’évaluateur.**  L’examinateur pose ensuite **4 à 6 questions en français**, graduées du général au particulier. **Le candidat répond en français**. Le nombre des questions (4, 5 ou 6) et leur nature dépendent des réponses successivement apportées par le candidat.  **Le document** : il s’agit **d’un texte inconnu** **authentique fourni par l’examinateur**, n’excédant pas 10 lignes, rédigé en langue étrangère (1 ligne : 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation). Le document peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; il peut comporter du dialogue. Il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.).  I**l relève d’un des deux contextes d’utilisation de la langue vivante** (situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne et situations et actes de la vie professionnelle).  Il est ancré dans la réalité des pays de l’aire germanophone. S’il relève du contexte de la vie professionnelle, il ne doit pas présenter un caractère excessif de spécialisation.  Le candidat peut annoter le document fourni par l’examinateur. A l'issue de l'épreuve, le candidat restitue à l'examinateur le document support de l'évaluation. |

Evelyne Dard, IEN-EG allemand-lettres, académie de Besançon